

Quels sont les arguments des penseurs séculaires pour le ?sécularisme

<"xml encoding="UTF-8?>

Quels sont les arguments des penseurs séculaires pour le sécularisme?

Question

Quels sont les arguments des penseurs séculaires pour le sécularisme?

Résumé de la réponse

Leurs arguments sur le rejet de la politique de religion, se divisent en deux catégories:

- a) Les arguments auxquels peut avoir recours, tout séculaire qui se considère musulman, chrétien ou athée.
- b) Les arguments qui sont avancés par des séculaires musulmans et plus particulièrement, iraniens.

Pour la première catégorie, il y a plusieurs argumentations importantes:

1- la différence entre l'essence de la politique et de la religion.

2- L'interprétation religieuse et les affaires par nécessité.

3- La religion immuable et le monde mutable.

Pour la seconde catégorie, on peut mentionner l'argument de l'inefficacité de la gestion par la jurisprudence religieuse (Figh).

Réponse détaillée

Même si des domaines culturels et historiques particuliers ont favorisé le sécularisme, les penseurs et intellectuels séculaires ont fourni des preuves philosophiques et théologiques pour leurs arguments sur le sécularisme.

Leurs arguments sur le rejet de la politique de religion, se divisent en deux catégories:

- a) Les arguments auxquels peut avoir recours, tout séculaire qui se considère musulman,

chrétien ou athée.

b) Les arguments qui sont avancés par des séculaires musulmans et plus particulièrement, iraniens.

Pour la première catégorie, il y a plusieurs argumentations importantes:

1- La différence entre l'essence de la politique et de la religion.

2-L'interprétation religieuse et les affaires par nécessité.

3) La religion immuable et le monde muable.

Pour la seconde catégorie, on peut mentionner l'argument de l'inefficacité de la gestion par la jurisprudence religieuse (Figh).

Nous allons expliquer et évaluer brièvement, ces raisons:

1- La différence entre l'essence de la religion et de la politique:

Un certain nombre de séculaires, tout en insistant sur l'Essentialisme[1], ont affirmé que " toute chose à sa propre essence et nature et l'essence de la religion est différente de celle de la politique. Or, " la politique religion" tout comme " le bois en métal" est chose impossible à réaliser.

En réponse, il faut dire : " L'essence de la politique consiste à gérer les affaires de la société et celle de la religion tend à orienter l'être humain la cour divine lui permettant ainsi de trouver le vrai salut. Ainsi, " la politique de religion" veut dire la gestion de la société, en fonction des critères et des valeurs religieux afin d'assurer le vrai salut de l'humanité. Par conséquent, il n'y a aucun obstacle logique et rationnel à la réalisation de la " politique de religion".

2- Les interprétations religieuses et les affaires inévitables

Certains affirment : Les interprétations religieuses font parti des affaires inévitables desquelles on ne peut pas tirer une ligne de conduite déterminée pour un évènement donné, alors que la politique et la gestion de la société impliquent et nécessitent une ligne de conduite bien déterminée. Or, la religion ne saurait jouer un rôle de référence dans la politique.[2] Pour expliquer ces prétentions, il faut éclaircir la définition des affaires inévitables. Dans chaque

domaine, les prescriptions et les propositions, notamment, dans la religion se répartissent en trois catégories :

1- Les prescriptions causales : Il s'agit de prescriptions qui resteront immuables quelques soient les conditions et en toutes circonstances.

Par exemple, l'oppression est interdite ou encore la justice est une obligation. Quelques soient les conditions, ces prescriptions restent immuables.

2- Les prescriptions par nécessité : Il s'agit de prescriptions qui prennent une forme particulière en l'absence de tout obstacle. Par exemple, dire la vérité est une obligation. Si il y a un obstacle qui barre la route à cette obligation, autrement dit, si la vérité entraîne la mort d'une personne, à ce moment-là, cette obligation disparaît.

3- Les prescriptions soumises aux conditions : Il s'agit de prescriptions qui se réalisent, en toute circonstance et toute condition, sous une forme particulière. Par exemple, le châtiment corporel sans raison est injuste. Mais il devient juste lorsqu'il s'agit d'empêcher la subversion et la dérive morale.

Même si toutes ces formes que nous venons d'expliquer dans les trois points précités existent dans la religion, cependant, la plupart des prescriptions régies par la Charia sont des prescriptions par nécessité, qui prennent une forme propre à chaque situation, si elles ne rencontrent d'obstacle. Cependant, il faut souligner que cela ne borne pas à la religion ou ses prescriptions dans le domaine politique, mais il comprend l'ensemble des règles de droit. Autrement dit, la plupart des affaires s'expliquent par une nécessité. Dans l'ensemble, on ne saurait appliquer une règle de droit définissant le devoir de chaque individu d'une manière précise.

La législation est, toujours, globale. Par conséquent, la loi a vocation se varier et à se modifier, devant divers obstacles, possibles et imaginables. Mais peut-être le plus important et le plus courant d'entre tous, est l'exemple de l'application d'une peine qui empêche l'application d'une autre peine. Dans ce cas de figure, que l'on appelle en jurisprudence islamique " encombrement des prescriptions ", existe un critère de préférence entre deux prescriptions selon lequel c'est la prescription la plus importante qui l'emporte sur la moins importante. Par ailleurs, dans la

Charia, il y des impératifs, notamment celui-ci : la vie des individus est beaucoup plus importante que leurs bien, à sauvegarder. En résumé, le caractère par "nécessité" constituant la particularité de la plupart des lois ne se limite pas aux prescriptions religieuses. De toute

évidence, la religion définit et éclairent ce que l'on appelle le devoir de tout un chacun, autrement dit des critères à définir à cet effet pour toutes les situations. Par conséquent et vu de cet angle, il n'y a pas d'obstacle dans les prescriptions religieuses ou la politique de religion.

3-La religion immuable et le monde muable

Le principal argument avancé par les séculaires pour ne pas admettre le principe de la référence à la religion dans les affaires politiques, c'est la question de la religion immuable et du monde muable. Le résultat de cet argument peut s'expliquer en ces termes: La religion est quelque chose de sacrée. Or, les choses sacrées sont immuables et inchangeables. Alors que le monde en perpétuelle évolution, un monde où les rapports existants ne cessent de varier.

De ce point de vue, la religion ne peut ni être efficace ni jouer un rôle de référence dans la gestion du monde. Mais compte tenu de ce qu'on vient de dire, il est évident que cet argument faillit sur deux points, d'abord, cet argument prétend que dans la religion il n'y a aucun élément muable, alors que nous avons déjà expliqué les modalités de l'émergence des éléments muables dans la religion et nous en avons conclu que la religion propose des directives universelles pour la dimension immuable de l'identité humaine et des enseignements circonstanciels pour son aspect muable. Plus tard, nous allons expliquer les modalités de l'émergence des éléments universels et circonstanciels en Islam, tout en exprimant les liens entre eux avec diverses dimensions de la vie humaine et ce dans le cadre " de la théorie de la pensée élaborée". Ensuite l'argument en question prétend que le monde est muable, comme si, il n'existe aucun fait immuable dans le monde et que toute son identité et en proie d'évolution au fil du temps. Alors que le monde, tout comme l'Homme, possède des aspects immuables et éternels qui forment la quintessence des rapports existants. En outre, il possède une dimension ou un aspect évolutif en rapport avec la forme des liens et des relations. Ainsi, la religion et le monde possèdent chacun des dimensions immuables et des aspects muables. Il y a donc une conformité de la religion avec les évolutions du monde.

4- l'inefficacité de la gestion de la jurisprudence religieuse

Certains admettent l'efficacité de la gestion de la jurisprudence religieuse dans le passé, mais que son temps est bel et bien révolu et que l'époque contemporaine exige une gestion

scientifique. Le fondement de cette opinion revient à l'incompatibilité entre la religion et la science.

Comme si la religion est apparue dans l'ignorance et qu'elle n'a plus sa place dans un monde scientifique. C'est pourquoi, ils prétendent que : " les solutions, les directives, les prescriptions proposées par la religion pour régler les problèmes des gens ne s'avéraient utiles que pour des sociétés rudimentaires dans lesquelles, les relations et les rapports étaient simples et faciles. Des sociétés dans lesquelles, l'état de droit, l'existence de la vie collective, le marché, la famille, la profession et l'Etat n'avaient pas été découverts. Des sociétés dans lesquelles, le sultan et les jurisconsultes religieux (faghîh) tenaient le gouvernail de la science et où on croyait que tout problème se réglait, grâce, aux décrets religieux, pour des accapareurs, des fornicateurs, des bandits, des corrompus, et autres hors la loi. Le mode de gestion scientifique de la société restait une pensée inconnue. La gestion usuelle et coutumière appartenait, uniquement, aux jurisconsultes religieux. Or, aujourd'hui, il est indéniable que la religion ne peut endiguer les fanfaronnades de ce monde industriel, plongé dans le commerce et de l'argent et caractérisé par des tensions dans les relations politiques"[3]

Une approche résulte de la comparaison entre l'islam et le christianisme d'une part, et la négligence des capacités et des potentialités de la jurisprudence religieuse de l'autre, et l'indifférence à l'appel ferme de l'islam à profiter des sciences dans tous les domaines. La jurisprudence islamique, compte tenu de l'existence des éléments universels et circonstanciels peut guider l'humanité aussi bien dans ses dimensions muable et immuable. L'Ijtihad, une méthode de compréhension de la religion, permet de confirmer l'authenticité et la concordance des conceptions et lectures de la religion, tout en apportant des réponses à de nouvelles questions. Par ailleurs, le recours à la jurisprudence religieuse ne signifie pas le rejet des sciences. Au contraire, on peut appliquer chaque science dans son domaine de prédilection, car dans le domaine des enseignements muables de la religion, c'est la science qui joue le rôle principal pour réaliser les éléments universels.[4]

Par conséquent, le temps de la référence à la jurisprudence religieuse n'a pas révolu. Une telle référence ne fait pas obstacle à l'exploitation de la science. En réalité, la gestion de la jurisprudence religieuse est la mise en application des capacités scientifiques de l'être humain pour atteindre ses objectifs et parvenir aux idéaux sublimes de la religion.

Pour plus d'information :

1- Mehdi Hadavi Téhéran Vélayat et Dianat(Vélayate et religiosité), Institut culturel, Khané Khérad, Qom, deuxième édition, 2001.

2- Mehdi Hadavi Téhéran, les Convictions et les Questions, Institut culturel, Khané Khérad, Qom, Première édition, 1999.

[1] Essentialisme.

[2] Cf: Adel Zaher "al-Assas al-Falsafiyah Lelamiyehm page 178 / Ahmad Vaezi, "le gouvernement religieux" p. 70.

[3] Abdel Karim Soroush, "récit des détenteurs de la connaissance" pp. 54-55.

[4] Cf: Mehdi Hadavi Tehrani, "les fondements théologiques de l'Ijtihad" pp. 403-404 / Mehdi .Hadavi Tehrani, "Velayat-e- Faghīh" pp.61-64